



Vente avec contrat entre particuliers

Par Emmalbmr

Bonjour, je me permets d'écrire sur ce forum car je suis dévastée. J'ai adopté un chiot mais malheureusement malgré son caractère parfait j'ai dû m'en séparer car je ne gérais plus son éducation, c'était difficile pour moi de tout lui apprendre. J'ai préférée m'en séparer et le donner à une bonne famille et comme j'ai payée ce chiot en plusieurs fois j'ai fait un prix à cette famille afin de m'aider à payer le reste. J'ai donné tout ce que j'avais acheté à côté (laisse, niche, accessoires?). Lors de la rencontre, leur enfant le prenait dans les bras et comme le chiot en a eu marre il a sauté de ses bras. Sur le coup il n'avait rien et marchait normalement. Cela s'est passé avant le contrat de cessation. Nous avons par la suite signé ce contrat et ils sont partis. J'ai ensuite reçu un appel me disant que le chiot agonisait, qu'il ne se nourrissait plus et avait très mal à la patte. J'ai donc laisser le chiot gratuitement? Elle m'a également dit que elle pouvait porter plainte contre moi pour « vis caché » et que c'était à moi de payer les frais vétérinaires. Je n'ai pas autant d'argent, je paye déjà toujours en plusieurs fois le chiot. Je n'ai jamais eu de problèmes avec la justice, je suis étudiante et j'ai un petit boulot à côté qui ne me paye seulement le strict minimum. Je n'arrive plus à dormir ni à manger je ne sais pas quoi faire.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La vente des animaux est réglementée. Ce n'est pas comme un meuble dont on peut se défaire.
Acheter (!) un chiot c'est une grosse responsabilité ... mais l'éleveur a-t-il bien respecté toute la législation ?

Ensuite vous êtes à la merci de cette famille qui vous extorquera tant et plus d'argent. Reprenez l'animal, remboursez ce qu'ils ont payé et tournez la page.

Rapprochez vous de l'éleveur pour trouver une solution. Demandez conseil à votre vétérinaire pour les soins médicaux.